

8 Rue du Four – 56700 HENNEBONT
Tel élémentaire/direction : [02.97.36.22.79](tel:02.97.36.22.79) /
Tel maternelle et garderie : 02.97.36.54.50
E-mail : eco56.ndv.hennebont@e-c.bzh
Site Internet : notre-dame-du-vœu-hennebont.fr



**L'équipe enseignante est heureuse de vous retrouver
et souhaite la bienvenue à chaque enfant et à leurs parents.**

Vous trouverez ci-dessous les informations pour cette nouvelle rentrée.

1. LE CONTRAT DE SCOLARISATION



Vous trouverez **SUR LE SITE INTERNET** de l'école, le **contrat de scolarisation** avec ses 4 annexes (projet éducatif, règlement intérieur d'établissement, règlement financier et notice relative aux données personnelles), adressé à chaque famille (distribué en format papier en juin dernier ou lors de l'inscription) dont le(s) enfant(s) est/ sont scolarisé(s) à l'école Notre Dame du Vœu ;

Il est à lire attentivement par vos soins.

Le règlement intérieur d'établissement, conçu par l'équipe éducative, est un élément indispensable de la vie scolaire, sous la responsabilité du Chef d'établissement.

Lorsqu'un Chef d'établissement d'école maternelle ou élémentaire inscrit un élève, il passe, au nom de l'équipe enseignante, un contrat de scolarisation avec les responsables légaux de l'enfant. Avec le **projet éducatif et le règlement financier** (rétributions, restauration, garderie...), le **règlement d'établissement** fait partie intégrante du contrat de scolarisation que chaque famille s'engage à respecter.

IL EST IMPORTANT QUE VOUS PRENIEZ CONNAISSANCE DE TOUS LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU CONTRAT DE SCOLARISATION AINSI QUE DE SES ANNEXES.

L'acceptation du contrat est A SIGNER sur la FICHE DE RENSEIGNEMENTS de l'enfant

L'inscription de chaque enfant à l'école Notre Dame du Vœu est donc soumise à l'acceptation et à la signature de ce contrat.

Pourquoi un règlement d'établissement ?

→ *Une dimension informative : il apporte aux familles et aux élèves les précisions sur les différents aspects de la vie de l'école. Il est ainsi un outil de meilleure relation avec les parents.*

→ *Une dimension juridique : c'est une référence pour préciser les modalités d'application des droits et obligations de l'élève à l'école et donc aussi des parents dans leurs relations avec l'école.*

→ *Une dimension éducative : il aide à la responsabilisation de l'élève en lui fournissant le cadre de vie de l'école. Dans ce souci éducatif, tout règlement intérieur se concrétisera par l'élaboration de règles de vie avec les élèves pour la classe, pour l'école.*

LA MUSIQUE DANS TOUS SES ETATS !

C'est de tel que la musique pour unir les âmes, fédérer et faire grandir !
C'est ainsi que l'école travaillera autour de ce thème pour 2024-2025.



ECOLE DEHORS

Nous avons l'immense plaisir de vous annoncer que l'école Notre Dame du Vœu, et plus particulièrement 4 classes, s'engagent, avec l'association EAU & RIVIERES de Bretagne, subventionné par l'ARS Bretagne, à participer à l'expérimentation autour de l'ECOLE DU DEHORS pour l'année scolaire 2024/2025 (en plus des 2 classes pratiquant déjà la classe dehors depuis maintenant quelques années).

De plus amples informations vous seront fournies lors des réunions de rentrée.



ÉCOLE DEHORS

2. REUNIONS Parents/Enseignant de début d'année

Comme chaque année, une réunion sera organisée dans chaque classe avant la Toussaint. Les enseignants sont heureux de vous rencontrer, il nous semble important et essentiel que vous soyez présents à ces temps de rentrée.



D'autre part, la relation « enseignant/enfant/parent » nous paraissant très profitable pour le travail scolaire, nous vous conseillons des contacts réguliers avec l'enseignant de votre enfant (en ayant soin de prendre rendez-vous).

Afin que vous puissiez prendre vos dispositions, voici les dates de réunions de rentrée.

Ces réunions auront lieu à 18h et elles débuteront TOUTES EN SALLE DE MOTRICITE, pour un temps collectif. Ensuite, parents et enseignants regagneront leurs classes respectives.

⚠ Les parents d'élèves de l'ULIS sont concernés par les réunions de rentrée aux classes auxquelles les élèves sont rattachés.

Vendredi 20 septembre 18h : Classe de **MS/GS** – Mme JOUBERT Stéphanie

Classe de **CP/CE1** – Mme GIQUELLO Anne-Laure

Classe de **CP/CE1** – M BRIAND Nicolas

Classe de **CE2** – Mme ALLAIN Isabelle

Vendredi 27 septembre 18h : Classe de **CE2/CM1** – Mme FACHERO Emmanuelle / Mme MICHEL Valérie

Classe de **CM1/CM2 A** – Mme CATTINI Emmanuelle

Classe de **CM1/CM2 B** – M ANDRE Nicolas

Mardi 1^{er} octobre 18h : Classe de **TPS/PS** – Mme BAUDRY Marie-Laure

Classe de **PS2/MS** – Mme PINAUD Valérie

Classe de **PS1/PS2** – Mme BAUDRY Marie-Laure

Classe de **GS** – Mme MOURIEC Noëlla

3. FORMULAIRES à remplir



- Comme l'an passé, vous trouverez la **fiche individuelle préremplie** (1 par enfant), rassemblant déjà de nombreuses informations. En effet, celle-ci est à compléter recto-verso, **A CORRIGER EN ROUGE** si nécessaire et à signer.
Elle est à remettre à l'enseignant de votre enfant dès vendredi 6 septembre.
- Vous aurez également à compléter :
- le document Mutuelle St Christophe (**transmis aux aînés**) **OU à nous transmettre** votre justificatif (Assurance Scolaire – Individuelle Accident)
/!\ Ne pas effectuer de règlement en cas d'adhésion, celui-ci sera prélevé sur la 1^{ère} facture.
- le document concernant **l'adhésion à l'APEL**, si vous souhaitez adhérer à l'association (transmis aux aînés), **AVEC LE REGLEMENT.**

Ces documents doivent être remis à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le **Vendredi 06 septembre 2024.**

4. CALENDRIER SCOLAIRE

Vous trouverez, au verso de cette feuille, le calendrier scolaire, avec notamment les dates des vacances.

Nous attirons votre attention sur ce point :



-le **vendredi 7 février 2024, vendredi veille des vacances d'hiver sera NON TRAVAILLE** par les élèves, comme l'an passé. Ce jour-là, **il n'y aura donc PAS ECOLE, NI CANTINE, NI GARDERIE.**

CONCLUSION

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et vous souhaitons bonne lecture !

Nous souhaitons à chaque enfant une bonne année scolaire ; que les efforts de chacun trouvent une juste récompense.

Nous vous assurons, chers parents, de notre volonté d'agir pour le bien de vos enfants et de l'école.

L'équipe éducative



4. CALENDRIER des vacances scolaires 2023/2024

Les vacances :

Toussaint	Vendredi 18 octobre 2024 après la classe. Reprise lundi 04 novembre 2024 au matin.
Noël	Vendredi 20 décembre 2024 après la classe Reprise Lundi 06 janvier 2025 au matin.
Vacances d'hiver	/!\ Jeudi 06 février 2025 après la classe (en raison de la journée pédagogique du vendredi 07/02) Reprise lundi 24 février 2025 au matin.
Vacances de printemps	Vendredi 04 avril 2025 après la classe /!\ Reprise Mardi 22 avril 2025 au matin.
Vacances d'été	Vendredi 04 juillet 2025 après la classe.



> Vacation des cours / Jours fériés :

-**Lundi 11 novembre 2024** : Armistice

-**Vendredi 07 février 2025**: Journée NON TRAVAILLEE pour les élèves
(journée pédagogique pour les enseignants, PAS D'ECOLE, NI GARDERIE, NI CANTINE)

-**Lundi de Pâques** : 21 avril 2025 (à la suite des vacances d'avril)

-**Jeudi 1^{er} mai 2025** : Fête du Travail

-**Jeudi 8 mai 2025** : Victoire 1945

-**Pont de l'Ascension** : du mardi 27 mai après la classe au lundi 02 juin 2025
au matin

-**Lundi de Pentecôte** : 9 juin 2025

> Quelques dates à retenir :

-**Carnaval** de l'école : vendredi matin 4 avril 2025

-**Kermesse** : samedi 28 juin 2025